

L'ÉCO DU MARDI | ÉNERGIES : LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE L'ÉLECTRICITÉ SUPPRIMÉS POUR LES PROFESSIONNELS

Publiée le mardi 03 Février 2015 - L'éco du mardi

La France continue de se mettre au diapason de l'Europe. Prévues dans la loi Norme de 2010, l'hexagone doit libéraliser son marché de l'énergie, en laissant des entreprises privées fournir du gaz et de l'électricité aux consommateurs. Après les particuliers, c'est au tour des professionnels de choisir un fournisseur d'énergie. Les patrons languedociens auront l'embarras du choix, tant le réseau de production d'énergie est dense. Il faut dire qu'avec une production de 9 400 GWh en 2010, les acteurs ont dû répondre aux besoins de l'accroissement de la population, notamment en terme de transports (54%), d'alimentation des bâtiments résidentiels (31%) et du secteur

tertiaires (13%).

Languedoc-Roussillon : champion de l'hydraulique

Cinquième producteur d'électricité hydraulique, la région utilise à bon escient ses cours d'eau avec 2 800 GWh produits en 2010. Sur notre territoire ensoleillé, l'énergie photovoltaïque connaît la plus forte croissance, passant d'une production de 30 MWh au deuxième trimestre 2009 à 160 MWh au deuxième trimestre 2011. Le Gard, deuxième producteur de la région, compte pas moins de 8 000 installations.

L'éolien, en progression constante, a fourni 450 MW en juin 2011. Mais d'aucuns le savent : les Gardois sont peu enclins à laisser pousser ce type d'installation. Notre département ne compte d'ailleurs que sept installations éoliennes, contre 45 pour l'Aude et 28 pour l'Hérault. Autre spécificité gardoise, l'énergie thermique : en 2010 la centrale thermique d'Aramon qui fonctionne au fioul lourd a produit 271 GWh pour répondre aux pointes de consommations.

Anticiper l'augmentation des tarifs

Alors, comment choisir son bon fournisseur d'électricité ? La CCI Nîmes* propose d'aider les chefs d'entreprises en réalisant un diagnostic complet de leurs besoins (prix de vente de l'énergie, évolution des prix, contrats, besoins de l'entreprise). Si l'ouverture à la concurrence permet logiquement de diminuer les prix, ce n'est pas le cas pour le marché de l'énergie...

Fixés par l'Etat, les prix de l'électricité ont souvent été en-dessous de ceux du marché pour avantager la population. D'ailleurs, les tarifs proposés par les mastodontes européens sont bien supérieurs à ceux appliqués par la France.

C'est pourquoi la CCI veut inciter les chefs d'entreprise à réfléchir à leur consommation : "l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas" !

*Priscille Julien. Conseiller Environnement Sécurité et Développement durable 12 rue de la République - 30032 NIMES Cedex. T. 04 66 879 883 - M. 06 18 170 645 - F. 04 66 04 73 22